



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 14 mars 2019, à 20h00,
Salle de spectacles

6^{ème} séance – 2018 / 2019

Séance du jeudi 14 mars 2019

Présidence de M. Oumar Niang, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 6^{ème} séance de la 3^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.

Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- *Vendredi 15 mars 2019 à 20h00*
- *Samedi 16 mars 2019 à 14h00*
- *Dimanche 17 mars 2019 à 19h00*

57 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Geneviève Bonzon, Carole Castillo, Elodie Golaz Grilli, Nathalie Jaccard, Elodie Joliat et Simone Szenyan ainsi que MM. Olivier Abbey, Byron Allauca, Philippe Anhorn, François Delaquis, Simon Favre, Eugène Roscigno et Laurent Voisard

Sont absent-e-s: Mme Evelyne Henri ainsi que MM. Yves Briaux, Antonio Lepore, Naïm Lokaj, Carlos Machado, João Mendes, Gökan Savci, Naïm Smakiqi et Abdullah Tabib

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de motion de Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois intitulée "Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues.",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard intitulée "Et si on faisait aussi un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre Ville!",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Pascal Golay relative à l'affichage électoral,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorner sur les travaux dans et aux abords de Renens.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 12 de l'ordre du jour à la suite du développement du postulat Jonas Kocher.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2019
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission** – Préavis N° 40-2019 – Remplacement de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles
M. Gérard Duperrex, Président-rapporteur
12. Motions, postulats, interpellations
 - o Développement du postulat Jonas Kocher demandant la mise en place d'un "Plan climat" communal
13. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 février 2019

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 7 février 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

En date du 26 février 2019, le Bureau du Conseil communal a reçu un courriel de M. Walter Siegrist, du parti PLR - Pour les Renanais, faisant part de sa démission avec effet immédiat.

"Monsieur le Président,

Par le présent courriel, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission en qualité de Conseiller communal avec effet immédiat.

Je vous remercie de votre diligence pour en informer qui de droit.

Recevez mes respectueuses salutations."

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Walter Siegrist en date du 26 février 2019, en tant que Conseiller communal, le parti PLR – Pour les Renonais a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Boubacar Barry. Le Bureau du Conseil communal a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Boubacar Barry peut être assermenté ce soir.

M. le Président prie M. Boubacar Barry de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie M. Boubacar Barry de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite M. Boubacar Barry pour son assermentation puis ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

5. Communications de la Présidence

Résultat de la votation fédérale du 10 février 2019

Initiative populaire du 21 octobre 2016 "Stopper le mitage - pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)"

BULLETTINS	Rentrés	2'324
	Blancs	51
	Nuls	3
	Valables	2'270

Suffrages	
Oui	1'080
Non	1'190
Taux de participation	28.01%

Réception en l'honneur des nouveaux bourgeois

Le jeudi 21 février, j'ai eu l'honneur d'assister au dîner en l'honneur des nouveaux citoyens et à leurs familles.

Ce fut un moment convivial et d'échanges avec des personnes fières d'appartenir et de partager les valeurs qui fondent et régissent notre Confédération.

Nous avons tous reçu le test grandeur nature du jour qui était «Comment faire une fondue avec un réchaud qui ne chauffe pas»...

Courrier

Le Bureau du Conseil communal a reçu un courriel de M. le Conseiller communal Ali Korkmaz informant qu'en date du 24 janvier 2019 le Tribunal cantonal avait tranché son affaire en rejetant le recours déposé par le Ministère public en décidant de "...<libérer> Ali Korkmaz de l'infraction de captation de suffrages et met fin à l'action pénale dirigée contre lui..."

Dans son courriel, M. Ali Korkmaz émet la volonté que cette information soit transmise aux membres du Conseil communal. C'est chose faite. Pour votre information le dossier fait 11 pages.

Carnet noir

Le Bureau du Conseil communal a été informé du décès de la maman de M. le Conseiller communal Bilal Kahraman. L'inhumation a eu lieu en Turquie. Au nom du Conseil communal et de la Municipalité, nous présentons toutes nos sincères condoléances à notre collègue Bilal Kahraman ainsi qu'à toute sa famille.

Je prie l'assistance de se lever pour une minute de silence.

Je vous remercie.

Envoi des procès-verbaux par voie électronique

Suite à la décision du Bureau du Conseil communal de ne plus envoyer automatiquement les procès-verbaux en format papier, seuls trois conseillers ont demandé à continuer à les recevoir. Pour votre information, avec cette nouvelle formule, nous économisons l'impression d'environ 19'500 pages par année.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

Monsieur le Président, j'avais demandé que la totalité de mon texte soit lue, mais vous avez fait un petit "ristrette", bon... cela va aussi.

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Chères et Chers Conseillères municipales et Conseillers municipaux,
Cher Syndic,
Chères et Chers Collègues,*

Je voudrais d'abord remercier M. le Président d'avoir communiqué sur la closure de l'affaire juridique qui m'a gravement atteint dans ma dignité.

Pour cela, je remercie également M. le Président du Tribunal d'arrondissement, de même que les juges du Tribunal cantonal qui, après enquête, ont tous conclu à ma totale innocence devant l'accusation mensongère qui a été portée contre moi à la suite des élections du Conseil communal en mars 2016.

Enfin, je remercie mon avocate pour son travail remarquable et me réjouis de vivre dans un état de droit, où la justice est impartiale et s'intègre dans des institutions ou dans une constitution démocratique.

Pour finir, malgré les tourments et l'angoisse que cette affaire a fait peser sur ma vie personnelle, ma vie également politique et syndicale, je ne crierai pas victoire, car j'ai fait l'expérience d'une longue procédure suite à des plaintes pénales anonymes et malveillantes.

En vous remerciant de prendre acte de la décision de justice, je vous remercie de bien vouloir tourner la page et de me rétablir toute votre confiance.

Merci beaucoup pour votre attention.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Je me réjouis personnellement que la justice ait blanchi M. Ali Korkmaz.

Ce que je déplore par contre c'est une fois de plus la lenteur de la justice. Cette procédure a traîné trois ans. Ce qui a été très pénible pour la famille et les amis d'Ali. Le Tribunal a convoqué plusieurs témoins, qui, pour certains, n'étaient pas des habitués des tribunaux, et qui étaient très mal à l'aise.

Cette procédure a été néfaste pour l'image de Renens. Et surtout, plusieurs personnes de l'entourage d'Ali l'ont jugé un peu rapidement, avant la justice.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 4 mars 2019 sur ses activités du 28 janvier au 1^{er} mars 2019.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,*

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité in corpore et nous souhaite de fructueux débats.

En ajout des communications écrites qui vous ont été transmises, Mme Myriam Romano-Malagrifa ainsi que M. Olivier Golaz prendront la parole.

Pour ma part, j'ai bien relevé que vous souhaitez, M. le Président, que pour la prochaine soirée en l'honneur des bourgeois que nos réchauds fonctionnent mieux.... Nous l'avons noté. Il est vrai que nous avons passé une magnifique soirée avec un très grand nombre de nouveaux naturalisés au bénéfice de nouveaux droits qui ont eu un énorme plaisir à nous rejoindre dans cette salle il y a quelques jours.

Je donne maintenant la parole à Mme Myriam Romano-Malagrifa.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Ce soir, à Zürich, a lieu la cérémonie de remise du prix Kebabplus, à laquelle je ne peux participer, étant ici ce soir avec vous. Toutefois, notre délégué Jeunesse et responsable du secteur "Jeunesse", M. Nicolas Perelyguine, est présent et m'annonce à l'instant que la Ville de Renens a reçu le deuxième prix; non pour la fabrication des kebabs, je vous rassure, mais pour récompenser un projet que le secteur "Jeunesse" a mené durant l'été dernier auprès des enfants et des adolescents du quartier du Lac, à savoir le projet intitulé "Laisse tomber tes chips et ramène ta fraise".

Ce prix récompense des projets, particulièrement convaincants, visant à sensibiliser les enfants et les adolescents à la cuisine, à l'alimentation, à l'exercice physique, au "bien manger", à manger des produits locaux. Ce projet, qui s'est tenu en 2018 à la rue du Lac, poursuivait ces buts et nous sommes très très heureux d'avoir obtenu ce deuxième prix.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

REPONSE ORALE

à la proposition de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à une formation par le Service informatique sur l'utilisation de la messagerie @renens.ch

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Pour compléter la réponse donnée oralement le 7 février par M. le Municipal Olivier Golaz, la Municipalité, par le biais de son Service informatique, propose de dispenser une formation sur l'utilisation de la messagerie owa.renens.ch dont les thèmes sont :

- Accès au serveur de messagerie*
- Signature et organisation des mails*
- Utilisation des contacts et des listes de distribution*
- Paramétrage d'un smartphone (Apple et Android)*

La date retenue est le 16 mai 2019 à 18h, soit 2 heures avant la séance du Conseil. La formation aura lieu dans la salle de conférences de la Salle de spectacles. Après la présentation des thèmes, il restera du temps pour poser des questions. Des sandwiches seront également prévus.

Pour des raisons d'intendance, les membres du Conseil sont invités à s'inscrire à l'aide du formulaire mis à disposition par le Bureau du Conseil.

La Municipalité considère ainsi par la présente avoir répondu à la proposition de M. le Conseiller communal Richard Neal relative à un soutien du Service informatique pour l'utilisation de la messagerie.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Richard Neal, PSR**

Intervention suite à la réponse orale relative à une formation par le Service informatique sur l'utilisation de la messagerie @renens.ch

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Chers Collègues,

Je remercie la Municipalité et notamment le Service informatique pour la réponse rapide. En effet, depuis la dernière séance, de nouvelles personnes m'ont interpellé à ce propos et je ne peux qu'encourager le maximum de mes collègues du Conseil communal à venir le 16 mai prochain, car la communication de nos jours passe surtout par les mails et c'est à mon avis un point extrêmement important. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. Vincent Keller, Président de la COFIN, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme Anne Cherbuin, Présidente de la CUAT, informe M. le Président du fait qu'elle n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Pascal Golay**, Président de la CRI

Bonjour à tous,

ORPC - Organisation régionale de la protection civile

Je vous informe que l'ORPC a effectué son rapport d'état-major le mercredi 6 mars dernier à l'aula de La Plaine à Chavannes-près-Renens.

Dès qu'un procès-verbal sera disponible, je le ferai parvenir aux différents groupes pour information.

Comme annoncé lors du dernier Conseil communal, je vous rappelle que la CRI se réunira en séance le lundi 1^{er} avril à 19h00. Le lieu n'était pas encore connu, c'est maintenant fait: il s'agit de la buvette de la Salle de spectacles.

Vous devriez maintenant tous avoir reçu la convocation que j'ai envoyée en fin d'après-midi, dans laquelle vous trouverez les thèmes à discuter, mais principalement le fonctionnement de cette Commission et l'échange d'informations entre les groupes, les commissions et la Municipalité. Merci de venir à cette séance avec vos idées et remarques constructives.

Je vous souhaite une très bonne continuation de séance.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Les membres du Conseil communal sont informés des changements suivants:

- Commission consultative du feu du SDIS Malley Prilly-Renens (Commission municipale)
PLR
M. Pascal Golay est désigné délégué en remplacement de M. Walter Siegrist, démissionnaire.
- Commission de gestion
PLR
M. Jean-Marc Dupuis est désigné délégué en remplacement de M. Walter Siegrist, démissionnaire, respectant ainsi la Convention de législature.
- Commission ORPC - Organisation régionale de la protection civile
PLR
Mme Rosana Joliat est désignée déléguée en remplacement de M. Walter Siegrist, démissionnaire.
- Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire - CUAT
PLR
M. Eric Aeschlimann est désigné membre en remplacement de M. Anton Chatelan, démissionnaire.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

11. Rapport de commission – Préavis N° 40-2019 – Remplacement de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles

M. le Président prie M. Gérard Duperrex, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Gérard Duperrex**, Président-rapporteur de la Commission

La Commission s'est réunie le mardi 19 février 2019 à 20h00 à la salle des commissions. Elle était composée de Mesdames Laurence Plattner, Maria Correia et de Messieurs Ali Korkmaz, Pascal Golay, Vito Vita, Mehmet Korkmaz, Reza Safai et Gérard Duperrex, Président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par Madame Myriam Romano-Malagrifa et Monsieur Didier Divorve. Ils étaient accompagnés du chef de service, Monsieur Antoine Perret, ainsi que de Monsieur Jean Claude Bourgeois, adjoint au service des bâtiments, et Monsieur Yves Roulin, administrateur de la Salle de spectacles.

Tout d'abord nous nous sommes rendus dans la salle pour une visite des lieux. M. Yves Roulin nous a donné des explications. La panne de la plate-forme a obligé le personnel à trouver des solutions provisoires afin de stocker le mobilier au niveau du rez-de-chaussée.

Cette situation péjore fortement l'exploitation des lieux tant pour le personnel que pour le public. Les organisateurs de manifestations acceptent les restrictions d'utilisation d'une partie de l'espace de l'entrée et du fond de la scène consacré au stockage du mobilier et du matériel technique. Pour atténuer ces désagréments, le personnel propose des solutions pour les organisateurs comme le déplacement du matériel entreposé sur la scène, pour libérer l'espace, ou la mise à disposition facilitée de matériel et de mobilier pour améliorer la mise en valeur des manifestations.

Ensuite nous nous sommes rendus au pied (de la bête en question) et M. Jean-Claude Bourgeois nous a fait divers commentaires. La plate-forme élévatrice existante a été posée lors des travaux de 1998, à l'emplacement de l'ancienne fosse d'orchestre qui n'était plus utilisée. Elle relie le sous-sol à la salle principale. Cette installation, d'une capacité portante de 1,5 tonne, est utilisée pour la manutention du mobilier et des autres équipements nécessaires à la tenue des différentes manifestations se déroulant dans la salle. Il s'agit dès lors, d'un outil essentiel pour le travail du personnel qui le sollicite plusieurs fois par jour.

Présentation du préavis

La construction du bâtiment de la Salle de spectacles a été achevée en 1955 et une rénovation importante a été réalisée en 1998. A noter que son architecture représentative des années cinquante lui vaut une note de deux à l'inventaire cantonal des Monuments et sites. Ce classement correspond à un bâtiment d'importance régionale, l'édifice devant être conservé dans sa forme et sa substance. La rénovation de 1998 a été réalisée dans le respect de ce critère.

La fréquentation de ce lieu, toutes salles confondues, est passée de 400 événements en 2005 à plus de 637 en 2018. Cette augmentation témoigne de la vitalité de son exploitation.

Concernant la salle principale à proprement parler, 160 manifestations s'y sont déroulées en 2018 sur 240 jours d'utilisation (montages, démontages et répétitions y compris). Cette fréquentation soutenue a pour conséquence une sollicitation importante des locaux, de leurs équipements techniques et du personnel.

Par ailleurs, le bâtiment, dans son ensemble, nécessite des travaux de rénovation qui seront étudiés de manière approfondie en 2019. Quelles que soient les solutions retenues, le remplacement de cette plate-forme élévatrice est incontournable pour le bon fonctionnement de la salle principale.

Rapport de la COFIN

A l'unanimité les incidences financières du préavis sont acceptées et comme l'a dit Monsieur le Président de la COFIN "le contexte de ce préavis est le remplacement de la plate-forme élévatrice sur laquelle je me trouve actuellement. Elle affiche 20 années de bons et loyaux services au compteur et est un élément fondamental pour le bon usage de cette salle".

Description et coûts des travaux

CFC 211.1 Travaux préparatoires

Protection des sols au moyen de platelages pour permettre la manutention des matériaux et des travaux d'installation de la nouvelle plate-forme élévatrice, étagage de la trémie pendant les travaux CHF 7'000.-.

CFC 211.6 Maçonnerie

Modification de la fosse existante en béton armé pour réception du mécanisme de la nouvelle plate-forme élévatrice, soit : installation de chantier nécessaire à l'exécution des travaux, mise en place d'un palan, travaux de sciage de béton, étagage et

excavation, ferrailage et bétonnage en sous-œuvre du nouveau fond de fosse CHF 30'000.-.

CFC 230. Electricité

Raccordement de la nouvelle installation de levage et d'un nouveau dispositif de commande CHF 5'000.-.

CFC 261. Plate-forme élévatrice

Démontage et remplacement de la partie ciseaux et plate-forme de l'installation existante. La cage existante "baldaquin" sera conservée. Pose d'une nouvelle plate-forme avec double ciseaux: charge utile 2'500 kg, hauteur de levage 400 cm, idem existante CHF 84'000.-.

CFC 287. Nettoyages

Nettoyages en cours et de fin de chantier CHF 6'000.-.

CFC 289. Divers et imprévus

Réserve pour divers et imprévus env. 13% lors de travaux de transformation CHF 19'000.-.

CFC 290. Honoraires

Honoraires bureau d'ingénieurs en moyen de levage pour études et suivi de la réalisation CHF 7'000.-.

Honoraires ingénieur civil, calculs statiques, exécution des plans, demandes d'offre et surveillance des travaux de maçonnerie CHF 6'000.-.

TOTAL devis CHF 164'000.- TTC.

La durée de vie d'une telle installation est estimée à 20 ans.

Discussion générale

Questions des commissaires:

- 1) Plusieurs offres ont-elles été demandées? Réponse oui, 2 sur appel selon la procédure de gré à gré.*
- 2) Délais: Compte tenu des délais de fabrication de 16 semaines et des disponibilités de la salle, les travaux se dérouleront du 8 juillet 2019 au 24 août 2019, période réservée habituellement pour les grands nettoyages.*
- 3) Technique: Changement du système de levage, installation double silo, voir annexe au rapport.*
- 4) Divers imprévus: Ils sont environ de 10% à 15%.*
- 5) Nettoyages: 300 heures pour réussir à exploiter la salle fin août/début septembre. Comme le délai est très court après les travaux pour effectuer ce travail, il faudra engager une entreprise qui pourra fournir une petite équipe pour renforcer celle de la Salle de spectacles.*

Le tarif horaire pratiqué dans la profession est de CHF 58.- TTC. Le montant pour ces nettoyages est donc estimé à environ CHF 17'400.- TTC (300 heures à CHF 58.- de l'heure TTC). Ce montant sera imputé au compte de fonctionnement (cf ch. 5.5).

Il y a d'autres questions sur la Salle de spectacles, mais qui n'ont rien à voir avec ce préavis.

Discussions et délibérations de la commission

Tous les commissaires présents sont unanimes quant à la nécessité de renouveler cette plate-forme au plus vite pour le bien de notre Salle de spectacles.

C'est donc à l'unanimité que la Commission recommande au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis N° 40-2019 - Remplacement de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles de la Ville de Renens.



Salle de spectacles



Plate-forme

Type HB 2.5 - 210400 - H415	
Capacité	2500 kg
Largeur de la plate-forme	2100 mm
Longueur de la plate-forme	4000 mm
Hauteur d'encastrement	800 mm
Tension du moteur	3x400 V / 50HZ
Puissance du moteur	4 kW
Tension de la commande	24 VDC
Vitesse d'élévation et d'abaissement	4-5 cm/Sec.

Fosse existante	
Largeur de la fosse	2140 mm
Longueur de la fosse	4140 mm
Profondeur de la fosse actuelle	610 mm
Profondeur de la fosse à modifier	950 mm
Dimension de profondeur minimum à confirmer après dossier technique	
Course d'élévation/Rampenhöhe	4150 mm
Variante d'encastrement	E

Description

- D'après les prescriptions de la SUVA, du VSM et de FASE
- La partie supérieure est en profil d'acier entretoisé et soudée. La plate-forme est couverte avec une tôle striée. Les côtés de la plate-forme sont rayés en jaune et noir
- La partie inférieure est en profil d'acier entretoisé et soudée
- Ciseaux fort avec des profils d'acier entretoisés et soudés
- Système à double ciseaux
- Cylindre hydraulique avec membrane de sécurité chromé à dur et pistons rectifiés
- Groupe hydraulique avec bac de récupération et réservoir d'huile dans la fosse
- Les cages de sécurité sont peintes en rouge
- Toute la plate-forme est zinguée à chaud

Données techniques de la pièce principale

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'interviens ici ce soir car je ne suis pas très à l'aise avec ce préavis, même si je comprends bien que la plate-forme soit un peu hors d'usage.

20 ans pour un monte-charge ce n'est pas une durée énorme, nous trouvons beaucoup mieux ailleurs. Mais ce qui me dérange le plus, c'est qu'il est dit dans le rapport et ailleurs également, qu'une analyse complète sur l'état de la grande salle et des travaux seront chiffrés en 2019... Là, j'ai vraiment l'impression que l'on met la charrue avant les bœufs car nous ne parlons pas d'un montant ridicule. En effet, suivant les travaux d'aménagements qui

seront étudiés, que cela concerne la scène ou ailleurs, il y a peut-être d'autres solutions pour le rangement du matériel, raison pour laquelle je trouve que le travail a été fait à l'envers et que j'ai de la peine à suivre cette démarche.

Autre préoccupation: si nous votons un préavis pour changer un monte-charge, soit... qu'il y ait des travaux de nettoyage, soit... mais ces travaux de nettoyage font partie du préavis, parce que si on ne change pas le monte-charge il n'y a pas de nettoyage donc, je ne vois pas pourquoi on les met dans le "fonctionnement".

Voilà pourquoi, je n'ai pas beaucoup d'enthousiasme avec ce qui est proposé. J'aurais préféré qu'un travail d'analyse soit effectué préalablement et qu'ensuite seulement il nous soit dit ce qu'il faut changer, ce qu'il ne faut pas changer, plutôt que de dire nous faisons ça et ensuite nous verrons. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos la discussion et prie M. Gérard Duperrex de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 40-2019 de la Municipalité du 28 janvier 2019,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 164'000.- TTC pour le remplacement de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3430.2043.5030 "Salle de spectacles, remplacement de la plate-forme élévatrice".

Cette dépense sera amortie en 20 ans, conformément à l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2019 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées aux chapitres 5.4 et 5.5 des incidences financières.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2020 et suivants les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis telles que mentionnées au chapitre 5.4 des incidences financières.

C'EST A LA MAJORITÉ (2 VOIX CONTRAIRES ET 7 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 40-2019 SONT ACCEPTÉES.

- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

Mesdames et Messieurs,

Merci beaucoup pour ce vote.

Effectivement, il est bon de préciser, et cela a été expliqué à la Commission ad-hoc, que quel que soit ce que nous pourrions envisager de refaire dans cette Salle de spectacles, après les études que nous ferons cette année, dans tous les cas il n'y a aucune incidence sur le monte-charge, son emplacement et son utilisation. C'est quelque chose que nous faisons aujourd'hui parce que nous n'avons pas d'autre choix, nous sommes actuellement dans une situation de crise par rapport à l'exploitation de cette Salle de spectacles et à aucun moment c'est un investissement qui n'est pas juste et à propos.

Je me permets de passer maintenant la parole à Mme Myriam Romano-Malagrifa.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'équipe de la Salle de spectacles, j'aimerais vous remercier pour la décision de ce soir, remercier la Commission qui a travaillé sur ce préavis ainsi que mes collègues et le Service "Bâtiments" qui a fait ce projet.

Mes collègues ont compris l'urgence de la situation. C'est vrai que pour l'équipe de la Salle de spectacles, je regarde M. François Tabanyi, c'est un "ouf" de soulagement parce que pour eux ne pas avoir à disposition cette plate-forme nécessite une manutention énorme. Je pense que vous l'aurez compris, le rapport est bien détaillé pour vous expliquer finalement la difficulté de ne pas avoir cet outil. Il y a effectivement urgence. Le monte-charge sera disponible cet été et d'ici là, l'équipe de la Salle de spectacles devra redoubler de travail parce que ce n'est pas évident de faire sans cet outil. Je profite ce soir de les remercier pour cette période vraiment difficile, et encore une fois merci à vous de cette décision.

M. le Président remercie M. Gérard Duperrex ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. Motions, postulats et interpellations

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Développement du postulat Jonas Kocher demandant la mise en place d'un "Plan climat" communal

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 5 mars 2019 et qu'il a été déclaré "recevable".

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Chers Collègues,

Alors que le climat se dérègle toujours plus sous le poids des activités humaines et qu'une prise de conscience sans précédent a lieu auprès de la population, notamment chez les

jeunes; des progrès et des actions concrètes peinent à se réaliser. Les décisions prises ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

La Suisse a souscrit aux accords de Paris sur le climat et s'est engagée à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport aux chiffres de 1990. Cet objectif, loin d'être ambitieux au vu des enjeux et des risques que le réchauffement fait encourir à notre qualité de vie, ne pourra être atteint que si nous tirons toutes et tous à la même corde.

Le Canton de Vaud a décidé de faire sa part en mettant en route l'élaboration d'un plan climat.

Et nous, Commune? Nous pouvons et nous devons agir maintenant et répondre aux inquiétudes et questionnements de nos concitoyens qui le crient haut et fort. Chaque action, même la plus basique, est utile. La moitié de la législature est passée et nous souhaitons que la Municipalité se penche sur ce qui a été fait et sur ce qui peut et doit encore être fait en matière de développement durable et de réchauffement climatique. Nous souhaitons que notre Commune soit ambitieuse et avant-gardiste dans la transition écologique.

De ce fait, je demande à la Municipalité, par le biais de ce postulat, de mettre sur place un «plan climat» qui donnera l'opportunité à la Municipalité d'établir un état des lieux des émissions de CO₂ de la Commune, de mettre en place des objectifs chiffrés afin de réduire nos émissions ainsi que de proposer les moyens d'y parvenir. De plus, je demande que dans les prochains préavis l'aspect «Développement durable» soit intégré systématiquement, si, le cas échéant cela est possible.

M. le Président ouvre la discussion.

○ **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Il est important d'accepter le postulat Jonas Kocher. Je désire juste rappeler à la Municipalité que mon groupe a également déposé des demandes concernant le climat:

- *Gratuité des tl,*
- *Nuits à 30 km/heures. Enfin vous m'avez comprise, les voitures devraient faire du 30 km/heures et pas les nuits,*
- *Le centre sans voiture.*

La Municipalité nous a fait des réponses un peu rapides, mais rien n'empêcherait d'ouvrir un débat général.

○ **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Vu les demandes multiples de M. Jonas Kocher au travers de ce postulat, le Parti socialiste demande qu'une commission ad-hoc soit nommée afin de comprendre plus en détail chaque point et, le cas échéant, appuyer cette demande ou non, selon la Commission et ce pour chaque demande. Merci.

○ **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Je suis surpris de la demande de renvoi de mon postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, étant donné

que nous allons juste voir si la Municipalité peut traiter le sujet et si elle est compétente. Je lui ai laissé un large champ de réponse possible à me faire pour ce postulat. Si c'est pour faire le travail de la Municipalité, je ne vois pas l'intérêt de nommer une commission.

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le Réchauffement climatique - Pardon, le Changement climatique - Pardon, le Dérèglement climatique, est à nos portes. Sonnez le tocsin! Réclamez l'état d'urgence! "La maison brûle et nous regardons ailleurs", déclamait le Président français Jacques Chirac au Sommet de Johannesburg en 2002, il y a à peine dix-sept ans, sous la plume d'un certain Nicolas Hulot.

Dix-sept ans. M. Chirac faisait référence au bon vieux Protocole de Kyoto signé cinq ans plus tôt dans la foulée du premier rapport alarmiste du GIEC, l'organisation politique, et surtout pas scientifique, en charge du climat au sein de l'ONU.

L'hystérie climatique fêtera bientôt ses trente ans. Elle est plus ancienne que la chair à canon écolière que les enseignants envoient dans les rues. Mais elle marche! Elle marche comme jamais! Et je comprends qu'on l'aime et qu'on en redemande. Voir tous ces pauvres gens militer et scander pour réclamer qu'on leur inflige plus d'interdictions et de taxes, pour un politicien de gauche, une réussite pareille doit mettre la larme à l'œil! Tout cela pendant qu'à Davos on vient en jet privé pleurer à chaudes larmes sur la planète. 1500 vols de jets privés, Mesdames et Messieurs, lors de l'édition 2019 du Forum de Davos, qui durait une semaine. Un nombre en hausse de 15% par rapport à l'année précédente! Oui, l'inquiétude climatique atteint tous les records.

J'espère que de nombreux élèves se délecteront de leurs voyages d'études en train pour que des gens plus importants qu'eux puissent continuer à vivre dans un confort digne de leur statut. Voilà l'essence même du combat climatique.

Pour combattre le climat, il est essentiel que chacun sache où est sa place. La place de la Suisse est facile à deviner: le bon élève sacrificiel, comme d'habitude. Alors que notre pays est l'un des plus propres du monde, il faut se saigner aux quatre veines pour faire encore mieux - réduire de moitié d'ici 2030 nos émissions de CO₂ par rapport à 1990. Nous nous y sommes engagés, paraît-il.

À quoi cela sert-il ? Strictement à rien. Le monde entier s'en fiche. Quant aux effets sur le climat, c'est encore pire. Thomas Matter, Conseiller national, rappela à Berne que si la Suisse réduisait ses émissions de CO₂ à zéro, "la température du globe n'en serait pas modifiée d'un millionième de degré." La Chine, de son côté, "émet une telle quantité de CO₂ que le 1^{er} janvier à midi déjà, ce pays atteint le taux d'émissions annuel de la Suisse."

L'individu doté d'un zeste d'esprit critique, s'il en existe encore, pourrait penser que réduire la pollution chinoise pourrait avoir plus d'effet que de s'acharner inutilement ici. Mais non. Les fameux Accords de Paris érigés en texte sacré de la nouvelle religion réclament des sacrifices de notre part, mais aucun de la Chine. La Chine, elle, n'a qu'à "stabiliser ses émissions de CO₂", quelque part vers 2035. Une injustice dont les défenseurs de l'environnement s'accommodent décidément fort bien.

Mais tout cela n'a aucune importance, et je vous l'expliquerai dans une prochaine intervention. Pour conclure, quelques chiffres: notre pays représente 0,03% de la superficie mondiale et 0,11% de sa population. Renens représente 0,0071% de la superficie de la Suisse, et 0,24% de sa population.

Je suis sûr que Gaïa attend le Plan Climat de Renens avec impatience.

Oui, je sais, "les petits ruisseaux font les grandes rivières", "il n'y a que le premier pas qui coûte", les proverbes ne coûtent pas cher lorsqu'il s'agit de faire passer le suppositoire. On n'emploiera pas en revanche "un sou est un sou" ou "je ne crois que ce que je vois", parce que l'apocalypse se fait attendre. En attendant, l'argent des indulgences climatiques n'est pas perdu pour tout le monde.

Je vous remercie.

○ **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Je vais essayer de ne pas utiliser trop de CO₂ à vous polluer l'écoute, mais quand quelqu'un s'exprime, même si nous ne sommes pas forcément d'accord avec, la moindre des politesses est quand même d'écouter et de ne pas faire des esclandres au milieu de son intervention.

Ceci dit, le climat ne se combat pas, le climat se respecte et le climat s'entretient. Je crois aussi que ce postulat a toute sa place, même s'il est clair que ce n'est pas Renens ni la Suisse qui va le sauver. Toutefois, maintenant je crois que tout le monde doit s'en mêler, Renens y compris, et je pense qu'il est juste de soutenir ce postulat et aussi peut-être de nommer une commission afin de cerner ce que nous pouvons faire plus précisément plutôt que de laisser un large champ où l'on peut brouter, boire et manger. Je suis donc pour la nomination d'une commission.

○ **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,

Je déclare mes intérêts, je suis enseignante de sciences et de mathématiques, avec une licence de biologie à la base.

Je suis choquée par ce que je viens d'entendre de votre part, M. Stéphane Montabert, parce que nous avons effectivement des élèves qui vont participer à la grève pour le climat demain. Nous ne les avons, à aucun moment, incités; nous avons discuté. Si vous commencez à remettre en cause de cette façon le métier d'enseignant, j'en suis fortement fâchée.

Deuxièmement, parler de "chair à canon", je trouve ce genre de comparatif totalement déplacé venant de vous qui faite de grandes déclarations à la tribune, mais dont on ne voit pas beaucoup d'effet. Venir nous donner ce genre de leçon, je trouve cela totalement déplacé.

Merci de votre attention.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clos la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient les propositions d'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

PLR: M. Vito Vita
M. Pascal Waeber

UDC: M. François Bertschy

<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Nicole Haas-Torriani Mme Verena Berseth
<u>Parti socialiste:</u>	Mme Frédérique Beauvois M. Ali Korkmaz
<u>Les Verts:</u>	Mme Nathalie Jaccard

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence M. Vito Vita, qui est chargé de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

Dépôt d'une motion intitulée "Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues"

Bonsoir à toutes et à tous,

Le développement durable est aujourd'hui devenu un enjeu, non plus incontournable, mais vital; nous le savons tous ou presque.

Aujourd'hui il est donc essentiel de donner la parole à ceux qui dehors nous ont élus pour prendre soin de leur présent et de leur futur. Aujourd'hui, il est impérieux que nous écoutions ceux qui sont dans la rue pour se faire entendre à propos de ce qui pourrait se passer demain, si nous ne faisons pas assez maintenant.

C'est pourquoi ce soir je dépose la motion suivante intitulée "Pour des assises du développement durable afin de faire face à l'urgence climatique avec les habitantes et habitants de Renens, toutes générations confondues".

Je vous remercie de votre attention.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Interpellation Nathalie Jaccard "Et si on faisait aussi un grand ménage de printemps dans les boîtes de réception de notre Ville !"

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues.*

Tout d'abord, je tiens à préciser que cette interpellation a également été adressée au Conseil d'Etat par Mme Nathalie Jaccard lors de la séance du Grand Conseil du 5 mars dernier, cette dernière ne peut pas développer ce texte devant vous ce soir, ses fonctions au Lausanne Hockey Club la retenant à Malley 2.0.

Envoyer un e-mail (ou courriel) n'est écologiquement pas un acte anodin, une fois que vous avez cliqué sur «Envoi», il est dans un premier temps envoyé au data center du fournisseur d'accès, là il sera traité et stocké grâce à des serveurs informatiques. Puis il sera renvoyé par le fournisseur d'accès de l'expéditeur au fournisseur d'accès du correspondant, qui le stocke et le traite également avant de finalement l'expédier au destinataire. Ce «rapide» parcours passe par une moyenne de 15'000 kilomètres de câbles.

Traiter toutes les informations et stocker les courriels nécessite que les data centers soient alimentés de manière continue en énergie (essentiellement électrique), tant pour alimenter

les serveurs que pour les refroidir et pour assurer un fonctionnement sans interruption en cas de panne de serveurs.

Actuellement, c'est en moyenne 8 milliards et demi d'e-mails qui sont envoyés chaque heure dans le monde, sans compter les spams (pourriels). Il y a de quoi être effrayé!

Concernant les pourriels, selon diverses études, ceux-ci ont une consommation annuelle exponentielle qui correspond à l'équivalent de l'énergie de 2,4 millions de foyers américains, et émettent autant d'émissions de gaz à effet de serre que 3,1 millions de voitures consommant 7,5 milliards de litres d'essence.

En Suisse, selon un rapport du Conseil fédéral publié en août 2015, les services liés à Internet consomment 7,8% de l'électricité. Les data centers, qui abritent des milliers de serveurs, stockent et servent de relais aux informations numériques. Ils absorbent à eux seuls près de 2% de cette énergie chaque année, 1104 GWh, soit l'équivalent de la consommation électrique du canton de Neuchâtel.

Il y a toutefois une petite bonne nouvelle, grâce à des gestes simples peu contraignants, il existe des solutions pour réduire la consommation d'énergie liée à Internet.

Comme par exemple:

- Eviter de conserver tous ses documents qui sont stockés dans des serveurs qui utilisent énormément d'énergie et ont besoin d'être refroidis.*
- Vider sa boîte de courriels régulièrement évite de stocker trop de données en ligne.*
- Ne pas surcharger inutilement de pièces jointes lourdes ses courriels ou tout du moins de les compresser.*
- Ne pas utiliser les courriels comme un service de «sms» ou de «chat», ces derniers étant nettement moins énergivores.*

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce qu'une sensibilisation ou des directives sont données à l'ensemble des employés de la Commune sur la consommation d'énergie des courriels et de leur utilisation?*
- Est-ce que la Municipalité a un plan d'action «courriel» ? Sinon, a-t-elle prévu d'y réfléchir?*
- Dans les associations subventionnées par la ville de Renens, y a-t-il une information sur les conséquences de la consommation énergétique des courriels et de leur utilisation? Sinon, est-il envisagé de mettre en place une telle information?*
- Est-ce que chaque poste informatique est doté d'un anti spam?*

D'avance, nous remercions la Municipalité pour ce futur grand nettoyage de printemps dans les boîtes de courriels de notre Ville et pour ses futures réponses.

Références:

www.parcoursnumeriques.net «INTERNET : LA POLLUTION CACHÉE» : UN DOCUMENTAIRE PROBANT SUR LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE D'INTERNET

www.rts.ch/info/sciences-tech/7286072-internet-engloutit-pres-de-8-de-la-consommation-electrique-suisse.html

www.bilan.ch/tv-bilan/quel_impact_co2_pour_nos_e_mails_l_essor_de_l_ecologie_digitale

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci pour ces questions. Nous vous répondrons lors de la prochaine séance du Conseil communal, car vous avez posé un certain nombre de questions pour lesquelles nous n'avons pas les réponses ce soir. Nous préférons être précis et reporter notre réponse.

- **M. Pascal Golay, PLR**
Interpellation relative à l'affichage électoral

Mesdames, Messieurs,

Lors de la campagne pour l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, nous avons vu fleurir quelques affiches hors des supports autorisés.

Or, lors de la précédente campagne d'élections, le PLR avait à l'époque été remis à sa place plutôt sèchement par la Municipalité afin que deux affiches oubliées le samedi de Pâques situées en face de la sortie du parking de la Coop et sur la place du Marché disparaissent.

Je cite juste la fin de ce mail parce que ça en vaut la peine :

«J'espère que ce sont les deux seules et que nos employés ne devront pas refaire la tournée de la Ville mardi matin pour en retirer d'autres...

À défaut de respecter les règles, on pourrait au moins respecter le travail des employés de la Commune, tu ne trouves pas ? »

Cela dit, un règlement est un règlement et bien que la réaction ait été un peu vive, c'était tout à fait normal, et dès réception de ce mail nous avons retiré les deux affiches oubliées.

Mais alors pourquoi le mois dernier le POP a-t-il pu laisser son affiche plus de trois semaines, plus ou moins aux mêmes emplacements et le parti socialiste lui pratiquement deux semaines?

Après ces plus de trois semaines, force est de constater que ce n'est qu'après que l'UDC ait finalement eu l'audace de poser une affiche que l'ensemble de celles-ci ont alors subitement ou alors mystérieusement disparues.

La Municipalité avait pourtant été prévenue de la situation depuis un moment par mail et y avait même répondu, mais sans aucune réaction dans les faits.

C'est à se demander pourquoi il y a une telle distorsion de l'application du règlement entre les partis de gauche et ceux de droite. Quoique ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt une constatation. Il nous semble qu'un règlement est valide pour tout le monde au même moment et pour une même durée.

Maintenant, ce qui est fait est fait. Mais il faut que les choses soient claires pour tous à l'avenir. Cette interpellation pose donc les 4 questions suivantes :

- *Est-ce que des employés communaux ont dû enlever ces affiches?*
- *Y'a-t-il eu un avenant au règlement d'affichage communal?*
- *Existe-t-il une tolérance au moment des élections et dans ce cas, combien d'affiches et où sont-elles autorisées?*
- *Dans l'affirmative de cette dernière, est-ce que tous les partis sont autorisés à poser des affiches sauvages ou faut-il être surreprésenté à la Municipalité pour pouvoir le faire?*

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci M. Pascal Golay pour vos questions. Il est vrai que nous sommes dans une période un peu difficile et nous avons envie que la population participe aux élections. Il y a des affichages sauvages qui se font parce que les différents groupes soutiennent ardemment leur candidat. Et vous avez raison, il faut que les règles soient équitables, connues de tous et pratiquées par tous.

Je peux vous dire que cette fois, nous avons effectivement toléré quelques affiches avant que nous installions les affiches officielles. Nonobstant dès que celles-ci ont été livrées, les

employés communaux ont retiré toutes les affiches des partis politiques et parfois même sur des terrains privés. Le travail a vraiment été extrêmement bien fait.

Je vous propose de répondre par écrit à vos questions pour la prochaine séance du Conseil communal parce qu'il est vrai que c'est un thème qui mérite que l'on s'y attarde afin que les règles soient les mêmes pour toutes et tous, indépendamment de leur représentation dans ce Conseil. Vous avez raison. Merci.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

- Interpellation sur les travaux dans et aux abords de Renens

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Depuis quelques mois, voire années, notre Ville est parcourue par de nombreux chantiers. Il en va de même pour notre district. Cette situation qui va perdurer m'a fait me poser les questions suivantes:

- *Comment la gestion communale des chantiers est-elle organisée? Il s'agit notamment de l'organisation du calendrier de ceux-ci, qu'elles sont les contraintes dont nous devons tenir compte?*
- *Qu'en est-il au niveau du district? Les communes de celui-ci se concertent-elles? Respectivement, notre Commune peut-elle négocier un aménagement dans le calendrier d'une autre commune?*
- *Le Canton est également un pourvoyeur de chantiers. A quels délais informe-t-il les communes dans lesquelles il va organiser des travaux? Peut-on également faire des remarques quant à la pertinence du calendrier annoncé, respectivement négocié?*
- *Les transports publics ou privés sont impactés par ces chantiers. Je souhaite que le Conseil communal soit informé des temps de retard observés sur les différentes lignes de bus sillonnant Renens. A-t-on également le nombre de véhicules par heure sur les principaux axes avant et pendant les chantiers?*
- *Finalement, j' imagine que des mesures du taux de particules fines sont effectuées régulièrement sur notre Commune. Ce taux a-t-il varié à l'abord de certains chantiers ou sur certains axes routiers plus fréquentés qu'à l'habitude. Merci de bien vouloir nous transmettre ces différentes valeurs.*

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Madame la Conseillère communale,*

Je prends rapidement la parole pour dire d'une part que nous vous répondrons par écrit étant donné que les questions sont nombreuses.

Mais il est vrai que nous partageons le souci d'une bonne coordination et qu'elle n'est pas toujours facile à faire dans la mesure où nous avons d'une part nos chantiers, ceux-là sont parfaitement coordonnés, des chantiers avec les communes voisines, qui eux sont assez bien coordonnés parce que nous avons des outils pour le faire. Après, il faut faire avec. Je propose que nous vous posions cela par écrit.

Quant aux autres questions plus détaillées, nous verrons dans quelles mesures nous avons ou non ces données, dans tous les cas nous essaierons d'y répondre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clos ce point de l'ordre du jour.

13. Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Reza Safaï, Fourmi rouge**

Intervention relative à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis N° 40-2019 – Remplacement de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles.

*Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Afin de constater l'état de la plate-forme élévatrice de la Salle de spectacles, la Commission du préavis N° 40-2019 s'est réunie à la Salle de spectacles le mardi 19 février 2019.

A cet effet tous les commissaires étaient présents ainsi que le Président-rapporteur.

L'ensemble des commissaires a été alors étonné de l'état du Président-rapporteur, plus approprié à une soirée décontractée entre amis qu'à une commission de préavis!

Quelques commissaires furent surpris de constater que M. le Président-rapporteur ne prenait aucune note de ce qui se disait ou de ce qui se voyait et qu'il prétendait enregistrer le tout sur son téléphone portable.

Quel ne fut pas l'étonnement de certains commissaires lorsqu'ils ont constaté qu'aucun rapport ne leur était parvenu 10 jours avant la date de la séance du Conseil communal, mais que ce rapport se trouvait directement dans l'enveloppe des documents du Conseil sans possible consultation préalable!

D'autre part, il est saisissant de se rendre compte que le rapport en question est un "copier/coller" du texte du préavis N° 40-2019.

Ce Président-rapporteur devrait pourtant appliquer les règles dictées par son parti UDC, dont le Président, très à cheval sur les convenances, n'hésite pas à fourrer son nez partout, allant même jusqu'à regarder les notes internes d'autres partis.

Ce même Président-rapporteur, ayant été Président du Conseil communal l'année dernière, est donc en pleine connaissance du règlement à appliquer sur son état et son comportement, comme tout un chacun dans pareille circonstance!

Nous déplorons par ailleurs le fait que lorsqu'un commissaire n'est pas dans un état recommandable, le Président-rapporteur a le droit de l'exclure de la Commission et que dans le cas contraire rien n'est prévu pour se prémunir d'un président qui n'est pas à la hauteur de sa tâche. Je vous remercie.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je trouve ce genre d'attaque déplacée, injurieuse, lâche et parfaitement indigne.

Franchement, M. Reza Safaï, vous nous aviez habitués à mieux et j'espère qu'au sein de votre groupe vous ferez vous-même la preuve du haut niveau de responsabilité et de qualité auxquelles vous semblez être attaché.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**
Intervention relative à la mobilité douce

*Cher Président,
Chers Collègues,*

Ce soir, je me permets de prêter ma voix à un camarade, ancien Conseiller communal, M. Jean-Pierre Leyvraz, qui nous a quitté depuis quelque temps déjà.

Il serait heureux d'apprendre que ses nombreux efforts pour promouvoir la mobilité douce ont en partie été entendus.

En effet, nous saluons la pose d'un banc à l'avenue de l'Eglise Catholique et cela pour permettre à certains citoyens de se reposer dans cette longue montée.

Merci à Jean-Pierre.

- **M. Richard Neal, PSR**
Intervention relative à la réception des fréquences FM à l'avenue de Florissant

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

Je circule régulièrement en voiture sur l'avenue de Florissant avec la radio allumée et je remarque que, quel que soit le canal que j'écoute, en passant devant le Denner, c'est le bruit blanc pendant environ 50m et, étant électronicien de métier, je me rends compte qu'il doit y avoir un émetteur assez puissant dans ce secteur mais je ne sais pas où. J'ai fait le tour de toute la Commune, cela ne se passe nulle part ailleurs et cela ne se passait pas à l'époque où c'était la Coop qui était installée à cet endroit; je ne dis toutefois pas que c'est directement lié à l'entreprise Denner, mais je m'inquiète, car de nos jours, alors que nous parlons de problèmes liés à la 5G, la puissance des ondes et les petits oiseaux qui meurent (je ne dis pas que nous en arrivons jusque-là). Cela dit, il faut quand même une sacrée dose d'ondes électromagnétiques pour brouiller toutes les fréquences FM d'une radio.

Est-ce qu'une enquête est envisageable sur d'où cela vient et le cas échéant le réduire ou l'annuler? Merci.

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

Il faudra effectivement regarder ce qu'il se passe parce que nous avons le même phénomène avec le DAB en voiture à certains endroits de Renens, mais la couverture DAB pour les voitures est bien inférieure à la couverture FM.

C'est volontiers que nous transmettrons votre question à l'OFCOM qui est l'autorité de surveillance des diffuseurs de radio et de télévision et qui peut dès lors établir une surveillance par rapport aux émetteurs.

- **M. Philippe Hertig, Les Verts**
Intervention relative à l'utilisation des bouteilles en PET

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Il a été ce soir question d'écologie à plusieurs reprises et il nous a été rappelé opportunément l'aspect un peu dérisoire de la stratégie du colibri que vous connaissez sans doute, je n'ai pas à vous la rappeler.

Néanmoins, si elle est dérisoire elle est incontournable, nous ne savons pas comment faire autrement.

Et vous connaissez aussi probablement tous ce dessin de presse où l'on voit un orateur qui, s'adressant à une assemblée, lui demande: "Êtes-vous pour le changement?" Et tout le monde lève la main. Puis, "Mais d'entre vous, qui veulent changer?". Personne ne lève la main.

Et je remarque ce soir sur les tables ces petites bouteilles d'Henniez. Nous connaissons les dommages que cause le plastique, que cause le transport inutile de toutes ces bouteilles, pourrait-on faire autrement, je vous le demande?

C'est une goutte, une toute petite goutte de mon colibri, je l'apporte. Merci.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Question relative à la consultation sur la desserte en transports publics de Renens

Monsieur le Président,

J'ai juste une question à adresser à la Municipalité concernant la consultation sur la desserte en transports publics de Renens notamment au nord des voies CFF réalisée par les t1 par le biais d'un questionnaire en 2018 à la Place du Marché et les déchetteries mobiles. Je souhaiterais en effet savoir quand nous aurons un retour concernant cette consultation.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Mme Tinetta Maystre et moi-même avons été contactés aujourd'hui par l'entreprise t1 afin de convenir d'une date pour prendre connaissance des premiers résultats de ce dépouillement qui a été fait récemment. Je pense donc venir vers vous avec une réponse circonstanciée lors de la prochaine séance du Conseil communal, voire à la suivante.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie l'Assemblée pour sa présence et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 11 avril 2019 à 20h00.**

Closure de la séance à 21h25

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet